



<u>N.REF</u> : JJG/CB DC N°21.161

## **DECISION**

Concernant la fixation des tarifs des plages pour la saison 2021 =°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20/1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 11 juin 2020 (DC N°20/190) fixant les tarifs des plages pour la saison 2020, rendue exécutoire le 17 juin 2020,

## DECIDE

- de fixer les tarifs des plages de ROYAN pour la saison estivale 2021 comme suit :

DESIGNATION	<u>SAISON</u> <u>2020</u> (à partir du 05/07/2020)	<u>SAISON</u> <u>2021</u> (à partir du 19/06/2021)
I – TENTES - La ½ Journée - La Journée - La Semaine - La Quinzaine - Le Mois - Les 2 Mois  II – PACK TENTE ET 2  TRANSATS - La ½ Journée - La Journée - La Semaine - La Quinzaine - Le Mois - Les 2 Mois  III – BAINS DE SOLEIL + PARASOL - La ½ Journée - La Semaine IV – CONSIGNES	10,00 € 14,00 € 60,00 € 85,00 € 120,00 € 218,00 € 12,00 € 20,00 € 86,00 € 128,00 € 181,00 € 319,00 € 6,00 € 11,00 € 45,00 €	10,00 € 14,00 € 60,00 € 85,00 € 120,00 € 218,00 € 12,00 € 20,00 € 86,00 € 128,00 € 181,00 € 319,00 € 6,00 € 11,00 € 45,00 €
- Consignes à la journée	2,00€	2,00€

 d'encaisser la recette correspondante aux comptes 70328/7083 – Fonction 833 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 27 avril 2021

Pour Le Maire, et par délégation, le Premier Adjoint,

Didler SIMONNET

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 29 avril 2021 Certifié Conforme Mairie de Royan le 29 avril 2021 Par délégation du Maire, Le Directeur Général des Services HUBERT THOMAS Pour le Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint, Didier SIMONNET

